



**Mise en œuvre de la certification FSC®
Forêt régionale du Plessis Saint Antoine**

**Surface totale : 42.31 ha
Surface retenue pour la certification : 42.31 ha**

Version 2021

Type de FHVC	Surface (ha)
1 et 3	0 ha
4	0 ha
5	0 ha
6	0 ha

Réseau de conservation	Surface (ha)
Îlot de sénescence	7.48 ha (soit 17,68 %)
Milieus associés (zones ouvertes)	1,09 (soit 2.57 %)
Autre milieu et mares	1.02 + 0.31 ha (soit 3.14%)
Surface totale réseau de conservation	9.9 ha (soit 23,39 %)

SOMMAIRE

Introduction	3
1. Périmètre	3
2. Bilan des différentes valeurs présentes sur la forêt : HVC potentielles	3
2.1. Type 1 et 3 : valeurs environnementales	3
2.2. Type 6 : valeurs culturelles	5
3. HVC retenues : mesures et suivi	5
3.1. Types 1 et 3 : valeurs environnementales (1,4 ha)	5
4. Autres éléments	5
4.1. Classement forêt semi-naturelle / forêt cultivée	5
4.2. Arbres morts et vivants-habitats	5
4.3. Réseau de conservation	6
4.4. Espèces invasives	6

Introduction

Ce rapport a pour but d'assurer la bonne mise en œuvre de la certification FSC sur la forêt du Plessis-Saint-Antoine. Il se base sur la méthodologie définie par l'Agence des espaces verts pour mettre en œuvre la certification¹. Il est complété par un tableau récapitulatif par parcelle forestière les éléments à vérifier pour la certification (HVC, réseau de conservation, classement en forêt semi-naturelle / forêt cultivée).

1. Périmètre

Cette partie précise le périmètre d'application des exigences FSC et justifie l'inclusion ou l'exclusion de certains milieux.

Le périmètre défini par l'AEV pour la certification des forêts régionales est l'ensemble des parcelles aménagées constituant le parcellaire forestier.

Pour la forêt du Plessis-Saint-Antoine, la surface retenue est de 42,31 ha incluant le parcellaire 1 c isolé du reste du massif.

2. Bilan des différentes valeurs présentes sur la forêt : HVC potentielles

Ce chapitre a pour objectif de présenter l'ensemble des valeurs présentes sur la forêt qui pourraient faire l'objet d'une Haute Valeur de Conservation (HVC). Celles retenues comme HVC ainsi que les mesures de gestion et de suivi associées seront présentées dans le chapitre suivant.

Outre le Régime Forestier, aucun statut réglementaire n'est répertorié : parc national, réserves, sites, monuments, périmètre de captage, etc.

2.1. Type 1 et 3 : valeurs environnementales

La forêt du Plessis Saint-Antoine et le bois privé voisin sont installés sur un substrat argileux favorable aux boisements humides et à un réseau de mares intéressants. Les mares sont de dimension variable et en eau toute l'année pour certaines. Une faune et une flore associée à ce milieu humide spécifique enrichissent la biodiversité courante de ces environnements forestiers.

En plus du classement en ZNIEFF, la quasi-totalité de la forêt participe à la trame verte et bleue du Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) de la région Ile-de-France ; ce qui permet aux espèces animales et végétales, de circuler, s'alimenter, se reproduire et se reposer.

HVC systématiques

- **ZNIEFF TYPE 1 : n° 110020456 « BOISEMENTS ET FRICHES DU PLESSIS-SAINT-ANTOINE »**

Habitats déterminants

- Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes : cc 44.33
- Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens : cc 4.3
- Terrains en friche : 87.1
- Eaux douces stagnantes : 22

- Pâtures mésophiles : cc 38.1
- Terrains en friche et terrains vagues : cc 87

Faune déterminante :

Lépidoptères :

- *Carcharodus alceae* « (Hespérie de l'Alcée (L'), Hespérie de la Passe-Rose (L'), Grisette (La), Hespérie de la Guimauve (L'), Hespérie de la Mauve (L') » LC

Odonates

- *Lestes barbarus* « leste sauvage » LC

Orthoptères

- *Chorthippus albomarginatus*, « Criquet marginé » LC
- *Metriopectera roeselii* « Decticelle bariolée, Dectique brévipenne » LC
- *Platycleis tessellata* « Decticelle carroyée, Dectique marqueté » LC
- *Ruspolia nitidula* « Conocéphale gracieux, Conocéphale mandibulaire » LC

Flore déterminante :

Phanérogames

- *Ulmus laevis* « Orme lisse, Orme blanc » DD

Ptéridophytes

- *Dryopteris affinis* subsp. *Borreri* « Dryoptéris écailleux, Dryoptéris de Borrer » LC

HVC additionnelles

La seule étude faite par le CBNBP date de décembre 2001 et affirme que la forêt régionale du Plessis-St-Antoine est d'un intérêt botanique global faible.

La prospection des boisements, il s'agit d'une Chênaie-charmaie dégradée par endroits en Ormaie rudérale, n'a révélé aucune espèce à valeur patrimoniale. Il faut signaler un secteur un peu plus original à *Daphne laureola* et *Paris quadrifolia*.

La présence de quelques mares et mardelles, qui auraient pu être vectrices de diversité n'apportent finalement qu'un petit nombre d'hygrophytes banales. Une seule présence est notable : celle de *Glyceria declinata*.

Cette étude note aussi que : le véritable intérêt de ce domaine régional reste les deux mares reliées entre elles par un large fossé qui longent le chemin des Marnières et surtout la mare sud où l'on observe des espèces sans aucun intérêt patrimonial en Ile-de-France : *communOenanthe aquatica*, *Schoenoplectus lacustris*, *Potamogeton lucens* et *Butomus umbellatus*. Ce milieu, bien qu'eutrophisé, reste assez riche et se révèle être le plus intéressant du domaine régional.

Des études sont donc à prévoir sur ce domaine. Néanmoins, l'Agence des espaces verts s'engage dans la protection des valeurs environnementales de cette forêt et prévoit dans son document de gestion le maintien de milieux ouverts, de zones humides et de lisières diversifiées, constitution d'une trame d'arbres disséminés à haute valeur biologique (morts, sénescents, à cavités), conservation des éléments particuliers essentiels à la survie de certaines espèces (bois mort au sol, souches hautes...), privilégier, chaque fois que possible, la régénération naturelle des essences adaptées et la sylviculture de peuplements mélangés, calendrier des coupes et travaux évitant le dérangement des espèces rares ou protégées dans les périodes sensibles de leur cycle vital.

2.2. Type 6 : valeurs culturelles

Après consultation partie prenante, l'association **histoire du Plessis** parle des allées cavalières qui ont retrouvé leur nom (selon leur intervention d'avril 1987 auprès de l'ONF) et leur tracé d'origine quasi identique au Plan Troussu (1762) : allées comme lien de communication du domaine de St Antoine avec la Queue-en-Brie et Combault. L'association devait revenir vers l'AEV pour donner plus d'information à ce sujet mais à ce jour même avec une relance, il n'y a pas eu de retour de l'association.

3. HVC retenues : mesures et suivi

Ce chapitre présente les valeurs qui ont été retenues comme Haute Valeur de Conservation : valeurs pour lesquelles les mesures de gestion nécessaires à leur maintien doivent être définies ainsi que la manière de suivre l'évolution de ces valeurs. La forêt du Plessis-Saint-Antoine n'a pas de rôle de protection et n'est pas situé sur un périmètre de captage des eaux. Il n'y a donc pas d'HVC de types 4 et 5.

3.1. Types 1 et 3 : valeurs environnementales (1,4 ha)

Il n'y a pas, à ce jour, d'étude récente sur la forêt du Plessis permettant de confirmer la présence et de localiser des espèces déterminantes ZNIEFF. De plus, ces espèces sont classées en préoccupation mineure (LC) dans la liste rouge régionale. Ce rapport sera mis à jour une fois qu'il y aura plus d'information sur les espèces de ce massif.

Néanmoins, les actions suivantes permettent de préserver des habitats favorables à de nombreuses espèces :

- la gestion sylvicole irrégulière mise en place pour maintenir un couvert forestier continu, avec des travaux sylvicoles hors période de reproduction, les arbres mort laissés en forêt et la conservation d'au moins de 2 arbres vivant habitat à l'hectare ;
- l'entretien par fauchage tardive annuel du milieu ouvert en parcelle 6 (1.09 ha) ;
- l'entretien par fauchage ou débroussaillage tous les 5 ans selon nécessité des mares en parcelle 4 (0.31 ha).

4. Autres éléments

4.1. Classement forêt semi-naturelle / forêt cultivée

La forêt est principalement composée de forêt semi naturelle. La carte du peuplement en annexe du document d'aménagement représentant le classement des unités de gestion par type de peuplement. La forêt cultivée couvre 4,94 ha (parcelles 1 a, 6 a et 6 b), soit 11,68%.

4.2. Arbres morts et vivants-habitats

L'objectif est de conserver au minimum deux arbres vivants-habitats par hectare. Les données sur le nombre d'arbres vivants-habitats par parcelle doivent être disponibles pour la forêt du Plessis et complétées au fur et à mesure des passages en coupe.

4.3. Réseau de conservation

Présentation du réseau

La carte du réseau de conservation est disponible en annexe.

Type de milieu	Surface (ha)
Îlot de sénescence	7,48
Îlot de vieillissement	
Milieus associés (zones ouvertes ou milieux rocheux) p 6 c	1,09
Zone tampon des cours d'eau	
Autre milieu (p 1 c) et mares	1,02 +0,31
TOTAL	9,9

4.4. Espèces invasives

Pas d'espèce invasive connue à ce jour dans la forêt du Plessis-Saint-Antoine.